

Cyberjustice et Intelligence artificielle : perspectives juridiques

SYLLABUS ET PLAN DE COURS

1. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU COURS

L'accès à la justice est une question cruciale pour tous les pays. Dans les démocraties occidentales, l'observateur note la récurrence des maux de la justice : les coûts et les délais. La complexité constitue un autre facteur qui éloigne les citoyens de leur système de justice. Ces facteurs accentuent l'exclusion des plus pauvres du développement économique et de ses externalités positives. Ils donnent également l'impression d'une justice déconnectée des préoccupations citoyennes. Dans ce contexte, l'accès à la justice apparaît indissociable des avancées au plan social, économique ou politique. Pourtant, les budgets alloués à la justice ont tendance à stagner, voire à diminuer en temps de raréfaction des ressources publiques. Les technologies de l'information et de la communication, sans prétendre régler l'ensemble des maux affectant la justice, peuvent contribuer à en atténuer certains effets. L'émergence de certains outils d'intelligence artificielle (IA) participe de cette contribution des technologies à l'accès au droit et à la justice en assurant, dans une certaine mesure, une autonomisation du justiciable. Le vocable cyberjustice comprend ces technologies de l'information, y compris les outils d'IA.

Les années 1990 sont marquées par la numérisation croissante des activités sociales et l'ouverture d'Internet au grand public. Le recours aux technologies suscite l'espoir d'un possible abaissement des délais et des coûts judiciaires. Cette vision managériale doit bien sûr être relativisée au regard de l'examen des initiatives conduites dans le champ de la justice. En effet, on note, d'une part, que malgré l'investissement d'importants fonds publics, l'informatisation des tribunaux est extrêmement disparate à l'échelle nationale et globale et, d'autre part, que les coûts et les délais de traitement des affaires continuent de constituer un obstacle à un accès effectif aux tribunaux pour la plupart des justiciables. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'exacerber plusieurs de ces difficultés. Elle pourra aussi servir d'accélérateur. Mais la numérisation et la mise en réseau ne sont pas de simples opérations techniques. Elles commandent une importante réflexion sociojuridique afin d'en bien saisir les incidences multiples.

C'est dans ce contexte qu'a vu le jour le Laboratoire de cyberjustice de Montréal à la fin des années 2000. Il vise à répondre à une problématique complexe, mais clairement identifiée : comment mettre les technologies de l'information au service d'un meilleur accès au droit et à la justice ? Conçu comme un espace de recherche et de collaboration, le Laboratoire est une structure où les processus de justice sont modélisés et repensés afin de mieux répondre aux attentes des justiciables. Il compte sur une équipe internationale multidisciplinaire de près d'une cinquantaine de chercheurs provenant d'une vingtaine de centres de recherche et d'universités et d'une quarantaine de partenaires des secteurs public, privé et communautaire. Son approche multidisciplinaire lui permet d'appréhender les thèmes de la justice sous tous les angles et, ainsi, de repenser le règlement du conflit afin de répondre aux besoins contemporains des justiciables et d'adapter la justice à la numérisation, à la mise en réseau et aux outils d'IA. Le Laboratoire

peut aussi compter sur des partenaires publics, comme les tribunaux, les barreaux, les ministères et les organisations internationales afin d'assurer une caisse de résonance à ses travaux et une mise en œuvre de ceux-ci par les acteurs concernés.

Fer de lance au niveau national et international, l'Université de Montréal et l'Université McGill ont réussi à faire du Laboratoire de cyberjustice le lieu central des travaux de recherche relatifs à la cyberjustice. L'équipe du Laboratoire a acquis une solide expertise en matière de résolution extrajudiciaire des litiges, grâce à plusieurs projets concluants menés, dès le milieu des années 1990, par le professeur Karim Benyekhlef (CyberTribunal, eResolution ou encore ECODIR- Electronic Consumer Dispute Resolution, financé par la Commission européenne). Depuis sa création, le Laboratoire a élargi ses champs d'intervention en se penchant sur les cours de justice et les tribunaux administratifs tout en poursuivant ses travaux novateurs dans le champ du règlement en ligne des conflits (Online Dispute Resolution) et en développant également des outils d'intelligence artificielle (chatbots/agents conversationnels).

L'objectif de cette école d'été est de diffuser l'état actuel des connaissances du Laboratoire, tout en offrant l'opportunité unique aux participants de côtoyer et d'échanger avec des experts réputés dans le domaine de la cyberjustice.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le cours sera sous forme d'exposés magistraux, de tables rondes, de simulations et de séances de discussion. Le cours sera donné en français. Toutefois, certains des conférenciers invités présenteront en anglais.

3. MODE D'ÉVALUATION

Travail maison : 80 % + Blogue : 20%

Les étudiants devront rédiger un travail individuel sous la forme d'un *take home* et d'un blogue :

1. *Take-home* : Deux (2) questions qui porteront sur l'un ou l'autre des cours offerts. Le take-home comporte quinze (15) pages au maximum en Times New Roman, taille 12, interligne et demi (80 %). Les questions seront dévoilées à la dernière séance (10 juin 2023).
2. *Blogue* : Rédaction d'un (1) billet de blogue sur un thème au choix s'inscrivant dans les sujets abordés durant l'École d'été d'un maximum de quatre (4) pages en Times New Roman, taille 12, interligne et demi. (20 %). Les meilleurs billets pourront être publiés sur le site Internet du Laboratoire de cyberjustice.

Le take-home et le billet de blogue devront être déposés sur *Studium* au plus tard le jeudi 30 juin 2023 avant 16h00.

Une **pénalité de 20 %** sera imputée par jour de retard.

4. PLAN DES ACTIVITÉS

DATE		SÉANCES	CONFÉRENCIER.ÈRE.S
Lundi 5 juin	AM 9h-12h	Introduction à la cyberjustice	Prof. Karim BENYEKHFLEF
	PM 13h-16h	Table ronde : L'apport de GPT4 à l'accès au droit et à la justice	Valentine GODDARD Prof. Laurent CHARLIN Prof. Nicolas VERMEYS Modération par Prof. Karim BENYEKHFLEF
Mardi 6 juin	AM 9h-12h	ODR (Online Dispute Resolution)	M ^e Valentin CALLIPEL
	PM 13h-16h	Does ChatGPT Dream of Electric Lawyers? (In English)	Hannes WESTERMANN
Mercredi 7 juin	AM 9h-12h	Lost in communication : comprendre les enjeux de protection et de transfert de données au Canada	M ^e Antoine GUILMAIN
	PM 13h-16h	La présomption d'innocence face au recours à l'IA pour la prévention et la répression des infractions pénales	Prof. Juliette LELIEUR
Jeudi 8 juin	AM 9h-12h	Sécuriser la cyberjustice	Prof. Nicolas VERMEYS
	PM 13h-16h	Simulation de procès en salle virtuelle	Prof. Nicolas VERMEYS
Vendredi 9 juin	AM 9h-12h	Séance hybride Montréal et Nice (France) Fiction, droit et IA	Ugo BELLAGAMBA et Jean BARET
	PM 13h-16h	Blockchain & résolution des conflits : un mariage de raison?	M ^e Erwan JONCHÈRE
Samedi 10 juin	AM 9h-12h	La régulation européenne de l'IA : contexte et enjeux politiques et sociétaux	Yannick MENECEUR

5. PLAN DES SÉANCES

SÉANCE 1 Lundi 5 juin / 9h-12h

INTRODUCTION À LA CYBERJUSTICE ET AUX OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Conférencier :

Karim **BENYEKHLEF**, professeur, directeur du partenariat AJC, Faculté de droit de l'Université de Montréal et Directeur du Laboratoire de cyberjustice

Présentation du cours

- Les maux de la justice
 - o Baisse du nombre de dossiers
 - o Coûts et délais
- La cyberjustice
 - o Définition
 - o Incidences
- Le rôle du rituel
- Les incidences de l'intelligence artificielle
- Les travaux du Laboratoire de cyberjustice

Lectures obligatoires

- Karim BENYEKHLEF et Jie ZHU, « **À l'intersection de l'ODR et de l'intelligence artificielle : la justice traditionnelle à la croisée des chemins** » (2020) 25 *Lex Electronica* 34-70. En ligne : <https://www.lex-electronica.org/s/2014>
- Nicolas W. VERMEYS et Karim BENYEKHLEF, « **Premiers éléments d'une méthodologie de réformation des processus judiciaires par la technologie** », dans Daniel LE MÉTAYER (dir.), *Les technologies de l'information au service des droits : opportunités, défis, limites*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 207. En ligne : http://cyberjustice.openum.ca/files/sites/102/VERMEYS_BENYEKHLEF1.pdf
- Karim BENYEKHLEF, « **La résolution en ligne des différends de consommation : un récit autour (et un exemple) du droit postmoderne** » dans Pierre-Claude LAFOND, dir., *L'accès des consommateurs à la justice*, Cowansville, Yvon Blais, 2010, 89-117. En ligne : <http://cyberjustice.openum.ca/files/sites/102/ODR-recit-postmoderne.pdf>
- Karim BENYEKHLEF, « **Online Consumer Dispute Resolution: a narrative around (and an example of) postmodern law** », 21 (2016) *Lex Electronica* 57. En ligne : <http://www.lex-electronica.org/s/1507>.
- Karim BENYEKHLEF, « **L'intelligence artificielle et les principes de justice fondamentale** », (2018) *Options politiques/Policy Options*. En ligne : <http://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/february-2018/lia-et-nos-principes-de-justice-fondamentale/>.
- Karim BENYEKHLEF et Jie ZHU, « **Intelligence artificielle et justice : justice prédictive, conflits de basse intensité et données massives** », (2018) 30 *Les Cahiers de propriété intellectuelle* 789-826.

En ligne : <https://www.lescpi.ca/articles/v30/n3/intelligence-artificielle-et-justice-justice-predictive-conflits-de-basse-intensite-et-donnees-massives/>

- Site Web du Laboratoire de cyberjustice : <http://www.cyberjustice.ca/>.

Lectures suggérées

- Simon du PERRON et Karim BENYEKHFLEF, « **Les algorithmes et l'État de droit** », (2021) Document de travail # 27, Laboratoire de cyberjustice, Faculté de droit, Université de Montréal. En ligne : <https://www.cyberjustice.ca/publications/les-algorithmes-et-letat-de-droit/>
- Karim BENYEKHFLEF (dir.), *AI and Law. A Critical Overview*, Montréal, Éditions Thémis, 2021
- Antoine GARAPON, *Bien juger : Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob, 2001.

SÉANCE 2 Lundi 5 juin / 13h-16h

TABLE RONDE : L'APPORT DE GPT 4 À L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Conférencier.ère.s :

Valentine GODDARD

Prof. Laurent CHARLIN

Prof. Nicolas VERMEYS

Modération par Prof. Karim BENYEKHFLEF

SÉANCE 3 Mardi 6 juin / 9h-12h

ODR (ONLINE DISPUTE RESOLUTION)

Conférencier :

Valentin **CALLIPEL**, avocat, chargé de mission au Laboratoire de cyberjustice et chercheur AJC

Lectures obligatoires

- Nicolas Vermeys et Karim Benyekhlef, « **ODR and the Courts** », dans Mohamed S. ABDEL WAHAB, Ethan KATSH et Daniel RAINEY (éd.), *Online Dispute Resolution: Theory and Practice*, la Haie, Eleven, 2012, p. 295. En ligne: <https://www.vermeys.com/publications/odr-and-the-courts/>.
- Sela, Ayelet, « **E-Nudging Justice: The Role of Digital Choice Architecture in Online Courts** », *Journal of Dispute Resolution* 127 (2019); Bar Ilan University Faculty of Law Research Paper No. 19-16. En ligne : <https://ssrn.com/abstract=3414176>.

- Amy J Schmitz, and Zeleznikow, John, « **Intelligent Legal Tech to Empower Self-Represented Litigants** », (March 2, 2022). Ohio State Legal Studies Research Paper No. 688, 23 Columbia Science and Technology Law Review 142-190 (2022). En ligne : <https://journals.library.columbia.edu/index.php/stlr/article/view/9391/4800>.
- Shannon Saleter, « **Online Dispute Resolution and Justice System Integration : British Columbia's Civil Resolution Tribunal** », (2017) 34 *Windsor Y. B. Access Just.* 112. En ligne : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2965745 .

Lectures suggérées

- Paul Gowder, *Transformative legal technology and the rule of law*, University of Toronto Law Journal, Volume 68, Supplement 1, 2018, pp. 82-105.
- Nicolas Vermeys, « **Le règlement en ligne des différends de cyberconsommation** » dans Pierre-Claude LAFOND et Vincent GAUTRAIS, dir, *Consommateur numérique : une protection à la hauteur de la confiance?*, Montréal, Yvon Blais, 2016, 257-294.
- Karim Benyekhlef, Emmanuelle AMAR et Valentin CALLIPEL, « **ICT-Driven Strategies for Reforming Access to Justice Mechanisms in Developing Countries** », (2015) 6 *The World Bank Legal Review* 325. En ligne : https://issuu.com/world.bank.publications/docs/9781464803789_part2
- Meredith Rossner "Remote rituals in virtual courts" First published: 05 August 2021. En ligne : <https://doi.org/10.1111/jols.12304>

SÉANCE 4

Mardi 6 juin / 13h-16h

DOES CHATGPT DREAM OF ELECTRIC LAWYERS? *(In English)*

Conférenciers :

Hannes WESTERMANN, doctorant et chercheur au Laboratoire de cyberjustice

Présentation du cours :

- What is artificial intelligence (AI) and large language models (LLMs)? What are their limitations?
- To what extent can legal reasoning be automated?
- How can AI and LLMs be leveraged to increase access to justice, while overcoming their limitations?
- Students will also participate in an experiment to assess how well large language models can understand and summarize legal decisions.

Lectures obligatoires :

- Hannes Westermann, "Using AI to give legal information - Comparing ChatGPT to Justice-Bot" (2023) Cyberjustice Laboratory, online: <https://www.cyberjustice.ca/2023/04/25/using-ai-to-give-legal-information-comparing-chatgpt-to-justicebot/>.

- Hannes Westermann & Karim Benyekhlef, “A Methodology for Building Augmented Intelligence Tools for Laypeople to Increase Access to Justice” (2023) Proceedings of the Nineteenth International Conference on Artificial Intelligence and Law (ICAIL ’23), online: <up-coming>.

Lectures suggérées :

- Hannes Westermann, et al, “**Using Factors to Predict and Analyze Landlord-Tenant Decisions to Increase Access to Justice**” (2019) Proceedings of the Seventeenth International Conference on Artificial Intelligence and Law (ICAIL ’19) 133–142. En ligne : <https://dl.acm.org/doi/10.1145/3322640.3326732>
- Harry Surden, “**The ethics of artificial intelligence in law: Basic questions**” (2020) Forthcoming chapter in Oxford Handbook of Ethics of AI 19–29. En ligne : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3441303

SÉANCE 5

Mercredi 7 juin / 9h-12h

LOST IN COMMUNICATION : COMPRENDRE LES ENJEUX DE PROTECTION ET DE TRANSFERT DE DONNÉES AU CANADA

Conférencier :

Antoine **GUILMAIN** est avocat-conseil et cochef du groupe de pratique national Cybersécurité et protection des données chez Gowling WLG. Il est détenteur d’un doctorat en droit des technologies de l’information de l’Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et de l’Université de Montréal. Il a publié de multiples monographies et articles, donne fréquemment des conférences et enseigne dans plusieurs universités.

Lectures obligatoires :

- Guidelines for processing personal data across borders, January 2009. En ligne : https://www.priv.gc.ca/en/privacy-topics/airports-and-borders/gl_dab_090127/
- Communication de renseignements personnels hors Québec. En ligne : <https://www.cai.gouv.qc.ca/espace-evolutif-modernisation-lois/thematiques/communication-renseignements-personnels-hors-Quebec/>
- Communication ou réalisation d’une tâche qui concerne des renseignements personnels à l’extérieur du Québec. En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/travailler-fonction-publique/services-employes-etat/conformite/protection-des-renseignements-personnels/communication-de-renseignements-personnels/communication-realisation-tache-exterieur-quebec>

SÉANCE 6
Mercredi 7 juin / 13h-16h

LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE FACE AU RECOURS À L'IA POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS PÉNALES

Conférencière :

Juliette **LELIEUR**, professeure de droit pénal à l'Université de Strasbourg. Elle travaille sur l'incidence du recours à l'intelligence artificielle sur la justice pénale.

Présentation du cours :

- 1) Menaces à la présomption d'innocence posées par le recours à l'IA
 - Outils de police prédictive
 - Surveillance de l'espace public
 - Preuve pénale par l'IA
 - Analyse quantitative du droit (LegalTech)
- 2) Garanties données par la présomption d'innocence telle qu'interprétée par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
 - Contenu matériel de la garantie
 - Limites temporelles de la garantie
- 3) Comment maintenir le niveau de garantie de la présomption d'innocence à l'ère de l'IA ?
 - Une personne « à risque » est-elle autant protégée qu'une personne « accusée » ?
 - Une probabilité indiquée par l'analyse quantitative du droit renverse-t-elle la présomption d'innocence ?

Lectures obligatoires :

- Kelly Blount, Applying the presumption of innocence to policing with AI, Revue internationale de droit penal (RIDP) vol. 92 issue 1, 2021, Artificial intelligence, Big data and Automated Decision-Making in Criminal Justice, p. 33-48. En ligne : <http://www.maklu-online.eu/en/tijdschrift/ridp/2021/artificial-intelligence-big-data-and-automated-dec/applying-presumption-innocence-policing-ai/>
- Juliette Lelieur, L'intelligence artificielle, une nouvelle technologie probatoire en émergence, AJ Pénal 2023, Dossier « Les intelligences artificielles et la preuve pénale », mars 2023, p. 112-115. En ligne : à venir
- Emmanuelle Gindre, Reconnaissance faciale : un mode de preuve 2.0?, AJ Pénal 2023, Dossier « Les intelligences artificielles et la preuve pénale », mars 2023, p. 123-126. En ligne : à venir

Lectures suggérées :

- Karim Benyekhlef et Gabriel Lefebvre, Rapport sur le Canada, L'IA et l'administration de la justice pénale, e-RIDP, 2023. En ligne : <https://www.penal.org/fr/2023-0>
- Serena Quattrococo, Artificial intelligence, Computational modelling and Criminal Proceedings, Springer, 2020 (230 p.)

SÉANCE 7

Jeudi 7 juin / 9h-12h

SÉCURISER LA CYBERJUSTICE

Conférencier :

Nicolas VERMEYS, professeur, chercheur AJC, directeur du Centre de recherche en droit public et directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice

Présentation du cours :

- Identification et authentification
- Sécurité de l'information
- Les incidences sécuritaires liées au dépôt électronique des documents

Lectures obligatoires :

- Nicolas VERMEYS, « **Privacy v. Transparency : How Remote Access to Court Records Forces Us to Re-examine Our Fundamental Values** », dans Karim BENYekhLEF, Jane BAILEY, Jacquelyn BURKELL et Fabien GÉLINAS, dir, *eAccess to Justice*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2016, 122-153. En ligne : https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/35566/1/9780776624303_eAccess.pdf
- Nicolas VERMEYS et Emmanuelle AMAR, avec la collaboration de Vincent GAUTRAIS, « **Le dépôt technologique des documents** », étude présentée au ministère de la Justice du Québec, 2016. En ligne : <https://www.cyberjustice.ca/files/sites/102/WP15-1.pdf>

Lectures suggérées :

- Nicolas W. VERMEYS, « **Un modèle économique pour baliser l'obligation de sécurité informationnelle** », dans Stéphane ROUSSEAU (dir.), *Juriste sans frontières – Mélanges Ejan Mackaay*, Montréal, Thémis, 2015, p. 471.
- Nicolas W. VERMEYS, *Responsabilité civile et sécurité informationnelle*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2010.

SÉANCE 8
Jeudi 8 juin / 13h-16h

SIMULATION DE PROCÈS EN SALLE VIRTUELLE

Conférencier :

Nicolas **VERMEYS**, professeur, chercheur AJC, directeur du Centre de recherche en droit public et directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice

Lectures obligatoires :

- Fredric I. LEDERER, « **The Evolving Technology-Augmented Courtroom: Before, During, and After the Pandemic** », (2021) 23 *Vanderbilt Journal of Entertainment and Technology Law* 301

Lectures suggérées :

- Nicolas W. Vermeys et Karim Benyekhlef, « **Best Practices in the Field of Cyberjustice** », (2011).
En ligne : <http://www.ijusticia.org/docs/Karim%20Nicolas.pdf>
- Linda Mulcahy, « **The Unbearable Lightness of Being? Shifts Towards the Virtual Trial** », (2008) 35-4 *J. of Law and Society* 464

SÉANCE 9
Vendredi 9 juin / 9h-12h
SÉANCE HYBRIDE MONTRÉAL ET NICE (FRANCE)
FICTION, DROIT ET IA

Conférenciers :

Ugo **BELLAGAMBA**, historien du droit et Jean **BARET**, avocat et écrivain

Présentation du cours :

- Projection du court métrage de Serge Goriely
- Atelier d'écriture : Fiction, droit et IA

SÉANCE 10
Vendredi 9 juin / 13h-16h
BLOCKCHAIN & RÉOLUTION DES CONFLITS : UN MARIAGE DE RAISON ?

Conférencier :

Me Erwan **JONCHÈRES**, associé fondateur chez Lex Start Avocats. Il s'intéresse aux NFTs, à la blockchain, aux cryptomonnaies, au droit des affaires et aux données personnelles. Il a également travaillé au Laboratoire de cyberjustice dès son admission au Barreau du Québec

Lectures obligatoires :

- Amy J. Schmitz, « **Online Dispute Resolution for Smart Contracts** », (2019) Journal of Dispute Resolution 103. En ligne : <https://scholarship.law.missouri.edu/facpubs/726/>
- Clément Lesaege, Federico Ast, and William George, « **Kleros Short Paper v.1.0.7** », (2019). En ligne : <https://kleros.io/whitepaper.pdf>
- Erwan Jonchères et Soleïca Monnier, « **La blockchain comme outil probatoire: une analyse au regard de la LCCJTI** », (2020), Lex Electronica volume 25, numéro 3. En ligne : <https://www.lex-electronica.org/en/articles/volume-25-2020-vol25-n3/la-blockchain-comme-outil-probatoire-une-analyse-au-regard-de-la-lccjti/>

Lectures suggérées :

- Nicolas W. Vermeys et Karim Benyekhlef, « **Best Practices in the Field of Cyberjustice** », (2011). En ligne : <http://www.iijusticia.org/docs/Karim%20Nicolas.pdf>
- The Law Society, « **Blockchain: Legal and regulatory guidances** », (2022). En ligne : <https://www.lawsociety.org.uk/topics/research/blockchain-legal-and-regulatory-guidance-second-edition>

SÉANCE 11
Samedi 10 juin / 9h-12h

**LA RÉGULATION EUROPÉENNE DE L'IA :
CONTEXTE ET ENJEUX POLITIQUES ET SOCIÉTAUX**

Conférencier :

Yannick **MENECEUR** est magistrat de l'ordre judiciaire en disponibilité, chef de division au Conseil de l'Europe. Il est également maître de conférences associé à l'université de Strasbourg en droit du numérique et ancien élève de l'IRA de Lille (qualification analyste). Son premier ouvrage, « L'intelligence artificielle en procès », a été publié en mai 2020 dans la collection Macro Droit – Micro Droit aux éditions Bruylant et a reçu le prix du Cercle Montesquieu en 2021.

Présentation du cours :

Le cours aura comme objectif de dresser un état de la régulation de l'IA, en mettant l'accent sur une approche comparée des textes en cours d'élaboration. Dans un contexte d'incertitude des dispositions qui seront adoptées, notamment en Europe avec le AI Act et le projet de traité international du Conseil de l'Europe, le cours cherchera à décrire le contexte de l'élaboration de ces normes et de les replacer dans un contexte plus large de possibles conflits de normativité.

- **Un problème de définition et de perception des capacités réelles des systèmes d'apprentissage statistique**
 - Comparaison des définitions existantes de l'IA et conflits de normativité
 - Comprendre l'information produite par des systèmes d'apprentissage statistique
 - Exclure le terme « d'IA » pour une définition juridique ?

- **Influence du contexte politique et sociétal sur l'élaboration des normes européennes**
 - Des normes élaborées dans un contexte de compétition économique et d'enjeux sécuritaires
 - AI Act : un texte organisant la sécurité des produits
 - Projet de traité du Conseil de l'Europe : vers une Convention cadre ?

Lectures obligatoires :

- Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL ÉTABLISSANT DES RÈGLES HARMONISÉES CONCERNANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (LÉGISLATION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE) ET MODIFIANT CERTAINS ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION, COM/2021/206 final. En ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021PC0206>

- Projet de traité du Conseil de l'Europe : « Projet Zéro » de Convention [cadre] sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. En ligne : <https://rm.coe.int/cai-2023-01-fr-projet-zero-revise-de-convention-cadre-public/1680aa1942>

Lectures suggérées :

- Benbouzid, Bilel, Yannick Meneceur, et Nathalie Alisa Smuha. « Quatre nuances de régulation de l'intelligence artificielle. Une cartographie des conflits de définition », Réseaux, vol. 232-233, no. 2-3, 2022, pp. 29-64.
- Y.Meneceur, L'intelligence artificielle en procès, Bruylant, 2020